



Déduction compléments de pension alimentaire

Par **MARINA_old**, le 19/09/2007 à 13:46

Une petite question. Mon compagnon a 3 filles majeures étudiantes. Il versait jusqu'au mois de septembre 2007 une pension globale pour elles 3 à son ex conjointe de 600 euros au total. Depuis 2 ans environ, ses filles lui demandent systématiquement un complément de pension (sans passer par leur mère) qu'il leur verse sous forme de chèque (montant de 100 euros environ mensuels). Lors de chaque versement il leur demande une attestation mentionnant le montant et la date pour faire valoir le cas échéant auprès des impôts. Est-ce suffisant ou doit il leur demander la photocopie de leurs relevés de compte ou autres pièces justificatives ? Qu'en pensez-vous ? Risque t'il des problèmes avec l'administration fiscale ?

Son ex épouse est de très mauvaise foi. Mon compagnon a proposé de verser directement par virement bancaire sur le compte de chacune d'elle. La proposition a été acceptée pour octobre 2007. Serait-il souhaitable de ressaisir le JAF car l'ex épouse parle d'un budget prévisionnel pour voir si le montant de la pension allouée est suffisante. Merci d'avance pour votre réponse.

Par **papa tango charlie_old**, le 19/09/2007 à 21:29

bonjour,

si j'ai bien compris, les filles de votre ami sont majeures...
la pension alimentaire n'est donc plus déductible fiscalement, à ma connaissance du moins. il s'agit plutôt de dons manuels.

Par **maitreiledefrance_old**, le **23/09/2007** à **09:49**

bonjour

vos filles sont rattchés fiscalement à leur mere?

pour le JAF, une révision à la hausse ou à la baisse est possible selon les ressources/charges du créancier et débiteur

au besoin contactez moi par mail